



Foire aux Questions

(8 mars 2021)

La MJC CS Ti an Dud, un outil d'éducation populaire impacté par la crise sanitaire mais fortement engagée et mobilisée.

Dans un souci de transparence, et afin de répondre aux questions que vous vous posez et que certains nous ont adressées par mail, nous avons décidé de mettre en place cette Foire Aux Questions. Elle pourra être complétée dans les semaines qui viennent, si nécessaire. Nous souhaitons que les décisions de la MJC CS puissent être comprises de vous tous, adhérents, qui êtes l'essence même de notre structure.

1- Je souhaite contacter la MJC CS, comment et quand puis-je le faire ?

Les mesures gouvernementales n'autorisent pas la MJC CS à ouvrir au public. L'accueil téléphonique et numérique a été maintenu. Vous avez une question, besoin d'un renseignement, n'hésitez pas à nous contacter. Nous ferons au mieux pour vous répondre.

Merci de privilégier le mail contact@mjc-dz.org - vous pouvez également nous joindre par téléphone au 02 98 92 10 07, du lundi au vendredi de 9h/12h à 14h/17h30, **à l'exception du mardi matin 9h 12h.**

Vous pouvez suivre toute notre actualité sur notre site internet : <http://www.mjc-dz.org> ou sur notre page [facebook](#)

2 - Quelles activités puis-je pratiquer à la MJC CS ?

- Activités en soutien à la parentalité (accompagnement à la scolarité, Petite Pause, café parents...)
- La ludothèque
- Accompagnement numérique – Coup de Pouce
- Permanence à Kerguesten (Pouldavid : Centre Gradlon est fermé= centre de vaccination).
- Activités jeunesse (mercredi, vendredi, samedi)
- Activités pour les mineurs à l'exception des activités physiques et sportives

→ **Toutes ces activités sont soumises à un protocole sanitaire strict et toute demande de participation à l'une de ces activités doit faire l'objet d'une inscription/réservation au préalable. N'hésitez pas à contacter l'accueil MJC CS** (voir coordonnées au-dessus)

3- Les animateurs d'activités gardent ils le contact avec leurs adhérents ?

Nous étions optimistes en septembre lors de l'ouverture de la nouvelle saison. Vous avez été nombreux à y croire à ce retour presque à la normale et vous étiez déterminés comme nous à reprendre vos activités, retrouver ce lien qui nous avait tellement manqué lors du 1^{er} confinement. Qui aurait imaginé, une nouvelle fois que la crise sanitaire s'intensifierait (variants) et que nous serions soumis à un enchaînement de restrictions drastiques qui impliquent pour nos équipes et les adhérents une adaptation permanente.

En novembre, nous avons sondé les intervenants de toutes les activités pour mettre en œuvre une proposition de continuité numérique. Plusieurs intervenants ont répondu favorablement. Nous avons sondé ensuite les adhérents de ces ateliers et organisé la mise en œuvre de la continuité numérique de certaines activités.

4 - Pourquoi ne pas rattraper les activités ?

Dès le confinement n°2 en novembre, nous avons sondé les adhérents afin de connaître vos disponibilités pour préparer un calendrier de rattrapage (WE, samedis, dimanches, prolongation des activités, stages...). Nous avons maintenu le contact avec les intervenants pour essayer de planifier, organiser, proposer différentes alternatives. Aujourd'hui, la possibilité de rattraper n'est pas réalisable. Nous souhaitons simplement clôturer la saison avec l'ouverture de quelques séances, peut être courant avril (si les mesures sanitaires s'assouplissent) ou des stages. Il est important pour nous de finir la saison ensemble (professionnels, intervenants et adhérents).

5 – Je participe à une activité en continuité numérique. Est ce qu'elle continue ?

Vous participez à une activité hebdomadaire en distanciel. Cela signifie que plus de 60% des adhérents ont répondu « oui » au sondage (sondage réalisé en novembre 2020). La continuité numérique est une alternative adaptée à la situation sanitaire. Elle vous permet de pratiquer votre activité favorite comme en présentiel et de rémunérer l'intervenant. L'équipe de la MJC CS, vous aide à vous approprier les outils numériques, si vous n'êtes pas à l'aise. Des intervenants proposent en complément des séances en distanciel des fichiers vidéos et / ou audios afin d'adapter la proposition à chacun. La continuité numérique sera maintenue jusqu'à la reprise autorisée des activités adultes et des mineurs concernés par le couvre-feu. Nous l'espérons dès que possible.

6 – Le jour et l'horaire de l'activité de mon enfant ont été modifiés en raison du couvre-feu. Est-ce que je peux demander à arrêter l'activité de mon enfant parce que ces modifications ne m'arrangent pas ?

Non. Les injonctions gouvernementales, nous imposent de nous adapter, de trouver des alternatives. Notre objectif est de tout faire pour assurer les activités en présentiel et de permettre à votre enfant de préserver une activité qu'il aime dans un contexte compliqué. Les propositions sont définies en concertation avec l'association, l'intervenant.e, et les familles des mineurs afin d'obtenir l'adhésion majoritaire à ces changements. Si toutes les conditions sont réunies favorablement, l'activité sera maintenue le temps du couvre feu.

7 - Je souhaite obtenir un dédommagement pour les activités ou séances non effectuées depuis novembre 2020.

Toutes les questions de dédommagement seront traitées en juin. En effet, ne pouvant connaître l'évolution de la situation sanitaire sur la saison complète (durée, éventuelles nouvelles fermetures...), nous préférons attendre la fin de la saison 2020-2021.

8 - Pour régler ma cotisation j'ai bénéficié d'un paiement en plusieurs fois. Serais-je débité à la date prévue malgré la fermeture de la MJC CS ?

Les encaissements prévus en janvier et février seront décalés à partir de mars. Pour les autres, les paiements seront débités à la date prévue. Le point concernant les éventuels dédommagement ou remboursement seront traités en fin de saison.

Ex : vous avez fait un chèque en janvier, en février, en mars. Vos chèques seront encaissés en mars, avril et mai.

Ex : vous avez réglé en 3 fois / trimestre. Votre second chèque sera encaissé en mars et le troisième en mai.

9 - Mon pré-ado/ado peut-il continuer à participer à l'accueil jeunes mercredis, vendredis et samedis ? Et puis-je l'inscrire s'il n'y est pas encore ?

Oui, l'accueil jeune est autorisé depuis mi-décembre. Cependant, l'accueil jeune est réservé aux jeunes déjà inscrits sur la saison 2020/2021. Vous pouvez tout de même nous contacter. Si nous avons de la place, nous pourrions organiser un RDV avec l'équipe jeunesse et faciliter l'intégration de votre jeune. L'accueil jeunes est soumis à une réglementation et un protocole sanitaire strict.

10 - A quels horaires puis-je déposer mon adolescent à l'accueil jeunes ?

L'accueil jeunes est ouvert à 14h00/17h30 les mercredis et samedis. Les vendredis de 16h30 à 17h30.

11 - Je n'ai pas donné mon mail lors de mon inscription à mon activité

Merci de contacter la MJC CS pour vous informer de la situation. Vous trouverez également des informations sur le site internet de la MJC CS : www.mjc-dz.org, et sur Facebook.

12 – Les spectacles pourront-ils reprendre ?

A ce jour, nous n'avons pas de calendrier de reprise des spectacles. Chaque spectacle est étudié pour envisager un report ou un autre format.

13 – Est-il possible de répéter aux locaux de répétition « loco's Rock »?

Les locaux de répétition sont actuellement fermés aux musiciens amateurs, seuls les musiciens professionnels disposant d'un contrat de cession peuvent faire une demande de résidence. Pour toutes demandes contacter la MJC CS.

14 - Je suis une association domiciliée consignes à la MJC CS et je souhaite récupérer mon courrier.

Pour les associations domiciliées à la MJC CS, l'accueil est ouvert sur RDV du lundi au vendredi de 9h/12h à 14h/17h30 (dans le respect strict des gestes barrières) à l'exception du mardi matin 9h 12h.